

**REPONSE A L'INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLERE  
PIERRETTE ROULET-GRIN  
concernant  
la planification de l'implantation des services et des bâtiments communaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La gestion du patrimoine immobilier propriété de la Ville d'Yverdon-les-Bains s'effectue dans un contexte de forte croissance de la population impliquant un développement important des besoins en locaux de l'administration communale et le développement de divers équipements publics (écoles, équipements sportifs, infrastructures souterraines, routes, etc.).

Le Plan Directeur Communal (PDCom), approuvé en 1997 par le Conseil d'Etat, régit les principales orientations de l'aménagement du territoire communal et les aspects de mobilité. La Municipalité s'en inspire ainsi pour planifier l'implantation des services et des bâtiments communaux. Au niveau de l'utilisation du sol, il prévoit notamment, au chapitre 1.1, des zones d'activité disposées en périphérie de la ville, des zones d'habitation réparties sur le territoire communal et un cœur de la ville dont la fonction est « de faire vivre son importante concentration communautaire ». Au chapitre 1.4, il identifie le secteur Gare-Lac comme une réserve stratégique destinée à être restructurée. Le PDCom fixe également les principes directeurs en matière de mobilité à l'aide des plans directeurs des transports figurant aux chapitres 3.1 à 3.4. A noter que ledit PDCom sera prochainement révisé, et fera l'objet d'une demande de crédit d'étude au Conseil communal dans les semaines qui viennent.

La planification d'ensemble de l'implantation des services et des bâtiments communaux s'articule autour de quatre axes:

- garantir des prestations de qualité et au meilleur prix à la population;
- diminuer les locations à des tiers pour des locaux utilisés par l'administration au profit de locaux propriété de la ville;
- assurer un développement urbain cohérent d'Yverdon-les-Bains dans les décennies à venir;
- utiliser de façon judicieuse et rationnelle le sol.

Dans ce contexte, la Municipalité a développé une vision à moyen terme de la planification d'implantation des services ou bâtiments communaux :

- L'Hôtel de Ville est le pôle principal de l'administration regroupant les services centraux (Secrétariat général, Ressources humaines, Finances et Informatique, notamment) Il abrite également le Bureau du Conseil communal et des salles de conférences et d'apparat;
- Dans le secteur Gare-Lac est prévue la création d'un nouveau pôle administratif au cœur de la ville et dans des bâtiments propriété de la ville comprenant le Service de l'urbanisme et des bâtiments, la Police, le Contrôle des habitants et Sports;

- Aux Parties, entre l'avenue Kiener et la bretelle d'autoroute, sera créé un pôle technique réunissant le Service des travaux et de l'environnement et le Service des énergies;
- A la place Bel-Air, nous trouvons un autre pôle regroupant le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale et le Service de la culture ;
- Finalement, le Service incendie et secours est installé à la Rue de l'Arsenal.

Le Service des travaux et de l'environnement ainsi que le Service des énergies se situent sur un terrain propriété de la ville, à quelques minutes à pied de la gare, du centre historique et du lac. Une partie substantielle de leurs activités comporte des dépôts, des stocks de matériaux (gravier, matériaux de constructions, tuyaux en tout genre, etc.), des véhicules de chantier (camions, camionnettes, pelles mécaniques, dumpers, etc.) ou des véhicules de voirie (camions, balayeuses, etc.). La présence de ces activités à cet endroit conduit à une mauvaise utilisation de terrains stratégiques qui peuvent être valorisés, dans le cadre du projet Gare-Lac, de manière à accueillir des logements, des emplois tertiaires et des commerces.

L'installation de ces deux services techniques aux Parties permettra de leur créer un nouvel outil de travail performant et adapté à leurs besoins. Ce déplacement sera accompagné par le déménagement de CarPostal et la construction d'un nouveau dépôt pour les bus Travys, les directions des deux entreprises de transport ayant confirmé leur intérêt. La proximité de ces quatre entités permettra de créer certaines synergies, par exemple pour ce qui est de la gestion des véhicules lourds, et d'optimiser les besoins de chacun.

Afin de faciliter l'accessibilité au centre ville et au secteur Gare-Lac et réduire l'inconvénient de l'éloignement de ces activités du centre, il est prévu de rendre la rue d'Orbe accessible dans les deux sens pour la voirie et pour les Transports Publics. Nous aurons ainsi une continuité entre la rue d'Orbe et la chaussée de Treycovagnes offrant une liaison directe entre le secteur des Parties et le centre ville. L'implantation des services techniques communaux à l'extérieur de la Ville et la création de l'accès ouest faciliteront les livraisons de marchandise, les poids lourds n'ayant plus à traverser la Ville et à déranger ses habitants.

Le Plan de quartier Aux Parties a fait l'objet d'un concours en 2011 et était prêt, au début de l'année 2013, à être envoyé à l'examen du canton. Il a néanmoins dû être mis en attente suite à la votation relative à la route de contournement. En effet, il faut aujourd'hui déterminer, si et où la route passera dans ce secteur, et avec quelles conséquences pour les affectations prévues. Cette question fait l'objet d'une étude, menée par le Service des travaux et de l'environnement. Dans l'intervalle, les services concernés travaillent à préciser les besoins en locaux des différentes entités qui s'installeront sur le site des Parties, afin d'affiner le programme du futur bâtiment. Compte tenu de ce contretemps, de la durée des procédures de planification et de la complexité du bâtiment à construire, un déménagement est envisageable à l'horizon 2020.

Pour ce qui est des bâtiments scolaires, la clé de voûte de la planification en la matière réside dans la construction d'un établissement secondaire sur le site des Anciens Arsenaux. Celui-ci permettra de réunir les élèves du degré secondaire dans deux bâtiments, Léon-Michaud et ce nouvel établissement dans le secteur Gare-Lac, idéalement répartis sur le territoire communal. Il permettra également, par ricochet, de libérer un nombre importants de classes pour le degré primaire dans d'autres bâtiments scolaires. Afin d'assurer la transition, des classes provisoires devront être construites aux abords du collège de la Passerelle dès la rentrée 2014. Un préavis à ce sujet vous sera très prochainement transmis. Le plan des investissements prévoit également, à l'horizon 2020-2025, l'extension du collège des 4 Marronniers, qui verra son vétuste pavillon être remplacé par un bâtiment d'un plus grand volume.

Le collège de la Vilette devra, quant à lui, être rehaussé d'un étage. Finalement, qui dit nouveau quartier, dit besoins scolaires supplémentaires. La planification de chaque nouveau quartier, qu'il s'agisse de Gare-Lac, de Coteau Est ou des Parties, prévoit ainsi une zone d'utilité publique susceptible d'accueillir une école lorsque le besoin s'en fera sentir.

Cette approche permet de concilier un développement urbain harmonieux d'Yverdon-les-Bains, de maîtriser la croissance de la mobilité individuelle et un fonctionnement optimal des services communaux.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste